

LES BANQUES FRANÇAISES AU SERVICE DES TERRITOIRES

MARIE-ANNE BARBAT-LAYANI*

Les banques françaises sont étroitement liées aux territoires. C'est même une spécificité très forte partagée par les grands réseaux quel que soit leur statut. Par leurs histoire, réseau et activité, les banques ont à cœur de cultiver des racines et un ancrage fort dans les territoires. Le même attachement prévaut pour la Fédération bancaire française (FBF) qui représente l'ensemble des banques exerçant en France : si son siège est à Paris et qu'elle dispose de représentations à Bruxelles et Francfort, elle s'appuie sur un réseau de 103 comités des banques répartis partout en France, regroupant 2 500 banquiers, pour s'investir au plus près des territoires.

151

LES BANQUES FRANÇAISES SONT FORTEMENT ENGAGÉES DANS LA VIE DES TERRITOIRES

La capillarité des réseaux : un actif essentiel des banques françaises

Les réseaux d'agences et de centres d'affaires implantés sur l'ensemble du territoire sont un atout essentiel des banques françaises. Ils permettent aux établissements d'être en contact de proximité avec l'ensemble de leurs clients (ménages, entreprises, collectivités, associations, etc.) pour leurs actes financiers au quotidien, mais aussi pour la réalisation de leurs projets. Avec 37 209 agences en 2017, chiffre quasiment stable sur un an (-0,1 %), les banques assurent une présence territoriale conséquente. La proximité géographique est la marque de fabrique du modèle bancaire français.

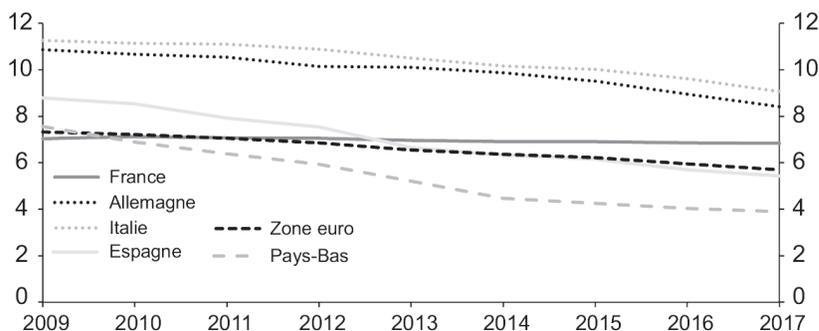
Sur une plus longue période, il est frappant de constater que la

* Directrice générale, Fédération bancaire française. Contact : mbarbatlayani@fbf.fr.

diminution du nombre d'agences bancaires est nettement moins marquée en France que dans les autres principales économies de la zone euro. Alors que le nombre d'agences bancaires diminue de 2,9 % en France entre 2009 et 2017, cette baisse s'élève à 21,1 % en zone euro, à 17,6 % en Allemagne et atteint même 48,4 % aux Pays-Bas.

Pour 100 000 habitants, le nombre d'agences passe en France de 60 à 56 entre 2009 et 2017, alors qu'il évolue de 56 à 43 en zone euro. Rapporté à la superficie, le nombre d'agences bancaires décroît fortement de 2009 à 2017 en zone euro, à l'exception de la France. En effet, en France métropolitaine, on dénombre en 2017 près de 7 agences pour 100 km², comme en 2009. Au sein de la zone euro, sur la même période, ce ratio baisse de 9 à 5 en Espagne, de 11 à 8 en Allemagne et de 11 à 9 en Italie¹.

Graphique 1
Nombre d'agences bancaires pour 100 km²
dans les principaux pays de la zone euro



Sources : BCE (Banque centrale européenne) ; Eurostat.

Qualitativement, le profil des agences est également en pleine évolution, de plus en plus orienté vers le conseil et la spécialisation, en fonction des profils et des attentes de leurs clientèles. Leurs aménagements reflètent cette tendance : le modèle d'agence est totalement et régulièrement repensé depuis dix ans par chaque banque en fonction de ses spécificités, afin d'intégrer des espaces ouverts, accueillir les dernières technologies numériques ou encore pour certaines mettre à la disposition de *start-up* et d'entrepreneurs des espaces d'accueil et de *coworking*.

Ces évolutions sont à mettre en perspective avec les nouveaux usages bancaires. La fréquentation régulière des agences bancaires tend en effet à diminuer : dans l'enquête BVA Image des banques de 2016, 20 % des Français déclarent fréquenter leur agence plusieurs fois par mois, contre 52 % en 2010. Le digital (mobile et Internet) devient un point d'entrée

majeur pour les clients de nombreuses grandes banques françaises : il offre l'accès à une gamme élargie de produits et de services 24h/24, s'ajoutant à la force des réseaux d'agences. Visio, réseaux sociaux avec le SAV, chat, *contact hubs*, serveurs locaux interactifs visuels, *robo-advisors* sont des exemples de nouveaux services permettant une consommation « à distance » des produits et des conseils bancaires, complémentaires du contact avec son ou sa conseillère bancaire. La plupart des banques à réseau sont dans une démarche « multicanale » qui permet des passerelles des réseaux physiques au digital, et inversement. Le développement des applications mobiles permet de répondre aux besoins de mobilité et d'instantanéité des clients. Le nombre d'utilisateurs des terminaux mobiles dépasse depuis 2014 celui des utilisateurs d'ordinateurs fixes. Preuve de leur intégration au quotidien, les applications bancaires figurent aujourd'hui au troisième rang des « apps » les plus utilisées, derrière la météo et les réseaux sociaux².

Tableau 1
Nombre d'agences bancaires et densité de population en 2017

Régions	Agences bancaires	Population
Auvergne-Rhône-Alpes	3 526	8 037 059
Bourgogne-Franche-Comté	1 216	2 813 289
Bretagne	1 494	3 336 643
Centre-Val de Loire	1 079	2 582 522
Corse	100	337 796
Grand Est	2 340	5 548 090
Haut-de-France	2 051	6 023 336
Île-de-France	4 631	12 246 234
Normandie	1 346	3 342 467
Nouvelle-Aquitaine	2 572	5 994 336
Occitanie	2 431	5 903 190
Pays de la Loire	1 536	3 787 411
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 334	5 065 723
DOM/COM	655	2 168 542

Sources : Insee ; Banque de France.

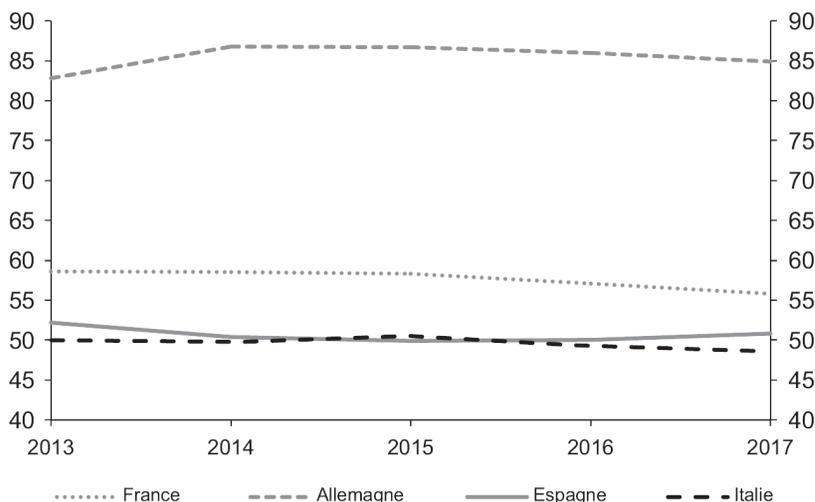
153

Une forte accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire

La forte présence territoriale des banques françaises se matérialise également par les efforts en termes de couverture du réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB), permettant l'accès aux espèces pour tous les porteurs de carte bancaire, et ce quelle que soit leur banque grâce à l'interbancaire et l'interopérabilité, particulièrement

développées, forces des systèmes de paiement français. En France, le nombre de distributeurs atteint 55 810 à la fin de 2017³. La baisse du nombre de DAB, de $-4,1\%$ depuis 2011, apparaît relative. Elle est en effet moins élevée que celle du nombre de retraits, de $-6,0\%$ sur la même période. La réduction du nombre de DAB est notamment contrainte par la mise en œuvre de réglementations en matière de sécurité ou d'agencement (par exemple, en matière d'accès des personnes handicapées ou encore de protection du patrimoine pour certains centres-villes), nécessitant de lourds investissements. En outre, cette tendance s'étend à l'ensemble des pays de la zone euro ($-5,2\%$ entre 2011 et 2017)⁴.

Graphique 2
Évolution du nombre de DAB
(en milliers)

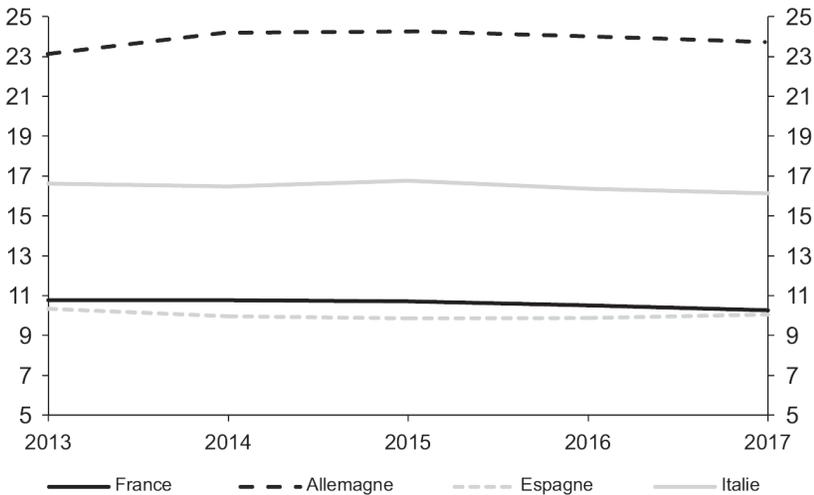


Sources : Groupement des cartes bancaires ; BCE.

La digitalisation des opérations de paiement et l'usage croissant de la carte bancaire expliquent cette tendance. Le paiement en espèces perd de la vitesse en France : en 2016, seulement 17% des Français déclarent préférer le *cash* à un autre moyen de paiement pour faire leurs achats en boutique. C'est beaucoup moins que dans la plupart des pays de la zone euro (32% en moyenne). À l'inverse, 66% des Français disent préférer utiliser les cartes bancaires et les alternatives au *cash* sur le point de vente. Cette part est de 43% dans le reste de la zone euro en moyenne (Esselink et Hernández, 2017). Le nombre de retraits de *cash* dans les DAB passe, en France, de 1 670,5 millions en 2015 à 1 533,1 millions en 2017, soit une diminution de $8,2\%$, contre $3,9\%$ en moyenne en

Europe⁵. En parallèle, le paiement sans contact explose. 40 % des paiements par carte sont réalisés par le sans contact (cartes et mobiles), soit plus de 1,2 milliard de transactions en 2017 (2 milliards en 2018), un chiffre multiplié par deux par rapport à 2016 et par cinq depuis 2015. Le nombre de commerçants acceptant le paiement sans contact est aussi en forte progression : 649 000 magasins à la fin de 2017, contre 494 000 à la fin de 2016. En moyenne, sur l'année 2017, plus de 39 paiements sans contact ont été enregistrés auprès des commerces français à chaque seconde⁶.

Graphique 3
Nombre de DAB pour 100 km² dans les principaux pays de la zone euro



155

Sources : Eurostat ; Groupement des cartes bancaires ; BCE.

Les établissements s'efforcent de maintenir l'accessibilité aux espèces. Des réseaux bancaires ont développé des points de délivrance d'espèces (services privatifs de délivrance d'espèces offerts par le commerçant ou l'agence postale ou le relais de poste – en tant qu'agent de la banque – au client titulaire d'un compte dans la même banque). Il existe aussi des conventions bilatérales *ad hoc* entre établissements et collectivités afin de maintenir les DAB (en hors site, c'est-à-dire sans agence) ou d'installer un DAB au sein de mairies. Ces conventions diffèrent en toute logique les unes des autres (les situations n'étant pas équivalentes dans toutes les communes) et sont le résultat de négociations locales. L'offre Nickel disponible auprès des buralistes peut aussi être une solution dans certains cas, tout comme celle du *cash-back* récemment approuvée par les autorités.

*L'industrie bancaire française est un acteur dynamique
du marché de l'emploi et de la formation en région*

Le secteur bancaire français est un acteur dynamique du marché de l'emploi des territoires avec 42 200 recrutements en 2017. C'est l'un des premiers employeurs du secteur privé en 2017. 366 200 personnes travaillent dans les banques sur le territoire français en 2017, représentant 1,9 % de l'emploi salarié privé⁷.

Tableau 2
Répartition des effectifs dans les banques, par région, en France
à la fin de 2017 (périmètre AFB)

Régions	
Île-de-France	59,4 %
<i>Dont :</i>	
<i>Paris</i>	36,1 %
<i>Seine-et-Marne</i>	1,7 %
<i>Yvelines</i>	3,7 %
<i>Essonne</i>	3,2 %
<i>Hauts-de-Seine</i>	29,7 %
<i>Seine-Saint-Denis</i>	9,2 %
<i>Val-de-Marne</i>	14,8 %
<i>Val-d'Oise</i>	1,8 %
Hauts-de-France	6,1 %
Grand-Est	3,8 %
Bourgogne-France-Comté	1,3 %
Auvergne-Rhône-Alpes	6,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,5 %
Occitanie	3,3 %
Centre-Val de Loire	1,6 %
Nouvelle-Aquitaine	5,1 %
Pays de la Loire	3,1 %
Bretagne	1,6 %
Normandie	2,5 %
Corse	0,2 %

Source : Association française des banques.

Bien que les effectifs globaux soient en baisse (−1,2 % en 2017, contre −3,3 % pour la zone euro⁸), le secteur propose des emplois durables : deux recrutements sur trois se font en CDI, contre deux sur dix en moyenne au niveau national. Plus de 98 % des salariés en poste

dans les banques bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée. Ces emplois sont de plus en plus qualifiés, en relation avec l'ensemble des acteurs locaux de la formation (lycées, IUT, universités, écoles de management ou d'ingénieurs, etc.). Les jeunes diplômés de niveau Bac +4/5 représentent plus de la moitié des recrutements (57,8 % en 2017). Cela accompagne l'évolution des métiers vers plus de spécialisation et s'explique par une hausse des recrutements de Bac +5 qui passe de 40,9 % en 2015 à 47,3 % en 2017. En outre, les deux tiers des personnes embauchées ont le statut de cadre.

En 2016, le secteur bancaire a consacré 4,4 % de sa masse salariale, soit près de 500 M€, à la formation continue de ses personnels (contre 2,6 % en moyenne pour les entreprises françaises). Les banques permettent ainsi à leurs collaborateurs de développer leurs compétences et d'évoluer au sein de leur entreprise : plus de 4 salariés sur 5 bénéficient d'au moins une formation par an. La promotion interne est très importante : 13 % des techniciens ont ainsi bénéficié d'une promotion en 2017.

La profession bancaire attache une grande importance à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de l'alternance qui permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise parallèlement à leur cursus scolaire. En 2017, les banques ont accueilli 6 500 nouveaux contrats (apprentissage, contrat de professionnalisation) essentiellement en Licence (45,5 %), Master (40 %) ou BTS-DUT (14,5 %)⁹.

157

Tableau 3
Nombre d'heures de formation rémunérées par salarié
et nombre de contrats d'alternance (périmètre AFB – par région)

Régions	Nombre d'heures moyen de formation rémunérées par salarié (en formation continue en 2017)	Nombre d'embauches d'alternants (nouveaux contrats signés en 2017)
Île-de-France	23,0	4 140
Hauts-de-France	28,8	370
Grand-Est	29,5	230
Bourgogne-France-Comté	33,1	90
Auvergne-Rhône-Alpes	30,2	420
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,1	280
Occitanie	27,4	190
Centre-Val de Loire	32,1	90
Nouvelle-Aquitaine	27,9	270
Pays de la Loire	24,8	160
Bretagne	28,7	100
Normandie	28,2	150
Corse	21,5	7

Source : Observatoire des métiers de la banque.

*LES BANQUES FRANÇAISES :
ACTEURS DU FINANCEMENT LOCAL*

*Les banques françaises sont au rendez-vous
du financement des territoires*

Le financement de l'économie constitue la première priorité stratégique des banques françaises. Elles sont aux côtés des entreprises, quelle que soit leur taille, des ménages et aussi des autres acteurs locaux (collectivités, associations et intervenants de l'économie sociale et solidaire – ESS –, etc.) grâce à leur maillage de proximité sur le territoire. À la fin de septembre 2018, l'encours des crédits à l'économie atteint 2 371,4 milliards en progression de 5,7 % sur un an et de plus de 47 % depuis la fin de 2007. Les entrepreneur(e)s comme les ménages peuvent ainsi trouver les financements adaptés pour réaliser leurs projets : achat de logement ou rénovation, investissements dans des outils de production (croissance externe, construction d'usines, nouveaux réseaux de magasins, etc.), dans le développement de nouveaux produits et de technologies innovantes, ou encore déploiement à l'international.

158

Les banques accompagnent le développement des entreprises. Bien que le mix de financement marchés / crédits bancaires évolue vite et que près de 40 % de leur financement passe désormais par les marchés, contre 31 % en 2009, le crédit reste la principale source de financement des entreprises¹⁰. La croissance des crédits en France est l'une des plus élevée de la zone euro avec +5,9 % pour les entreprises à la fin de septembre 2018 (+3,1 % en zone euro)¹¹. Les crédits aux entreprises représentent 994,8 Md€ (+5,9 % sur un an), dont 704,2 Md€ pour l'investissement (+6,3 % sur un an) et 232,3 Md€ pour la trésorerie (+6,2 % sur un an)¹². Le crédit est très sûr en France : le ratio des créances douteuses (*non-performing loans* – NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que le ratio moyen des banques de la zone euro (2,97 %, contre 4,40 % au deuxième trimestre 2018)¹³.

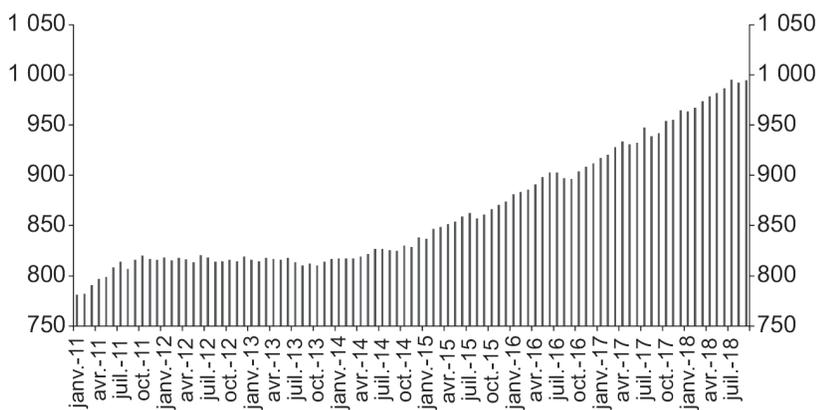
Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement.

Les TPE (très petites entreprises) et les PME sont les premières bénéficiaires du crédit aux entreprises en France. Les encours de crédits mobilisés pour les PME s'élèvent à 412,4 Md€, en progression annuelle de 6,1 % à la fin de septembre 2018, tandis que l'encours de crédits aux TPE augmente de 6,3 % sur un an pour s'établir à 267,3 Md€ à la fin du deuxième trimestre 2018.

La France figure également dans les premiers rangs en Europe pour l'accès au crédit des PME : au troisième trimestre 2018, 95 % des PME

obtiennent, en totalité ou à plus de 75 %, les crédits d'investissement souhaités et 84 % obtiennent le crédit de trésorerie demandé. L'accès au crédit des TPE est aussi très favorable : 85 % des TPE obtiennent le crédit d'investissement demandé, et 65 % le crédit de trésorerie demandé¹⁴.

Graphique 4
Évolution de l'encours de crédits aux entreprises
(en Md€ à la fin de septembre 2018)



Source : Banque de France.

159

Une TPE ou une PME ayant un projet peut ainsi trouver auprès des banques le financement nécessaire pour le réaliser, avec les conditions de taux les plus favorables d'Europe : 1,81 % en moyenne en France, contre 2,01 % pour la zone euro¹⁵.

Les banques financent également les projets des ménages. L'encours des crédits aux particuliers atteint 1 204,4 Md€, en hausse de 5,9 % sur un an à la fin de septembre 2018¹⁶. Les crédits à l'habitat sont dynamiques : +6,3 %, ce qui place la France en tête de la zone euro, qui elle, connaît une croissance plus faible (+3,2 %)¹⁷.

Les emprunteurs bénéficient de taux d'intérêt particulièrement bas pour l'achat de leur logement : 1,51 % en moyenne pour les prêts à taux fixe et à long terme, à la fin de septembre 2018. Depuis 2012, les taux moyens ont été divisés par plus de deux¹⁸.

Le dynamisme du financement de l'habitat participe pleinement à la reprise observée dans le secteur du logement : 850 000 transactions en 2016 et 377 000 logements construits et financés (+10 % sur un an).

L'implantation régionale des banques leur permet de collecter l'épargne abondante des ménages. À la fin d'août 2018, l'encours des dépôts en France métropolitaine s'élève à 2 024,9 Md€ (+5,1 % sur

un an), dont 809,8 Md€ pour les dépôts à vue (+8,9 % sur un an) et 489,1 Md€ pour les livrets (+4,7 %) ¹⁹.

Tableau 4
Les crédits dans les régions comparés au nombre d'entreprises et de logements

Régions	Encours de crédits à l'économie (à la fin d'août 2018, en Md€)	Nombre d'entreprises (à la fin de 2015)	Nombre de logements (à la fin de 2015)
Île-de-France	674,2	1 054 827	5 673 678
Hauts-de-France	132,9	262 769	2 821 690
Grand-Est	154,7	279 934	2 790 896
Bourgogne-France-Comté	70,3	146 262	1 545 795
Auvergne-Rhône-Alpes	230,5	526 085	4 342 803
Provence-Alpes-Côte d'Azur	132,7	451 150	3 013 915
Occitanie	139,9	412 408	3 469 411
Centre-Val de Loire	63,9	126 584	1 363 050
Nouvelle-Aquitaine	152,4	373 657	3 415 982
Pays de la Loire	105,1	192 740	1 961 798
Bretagne	97,3	174 299	1 879 959
Normandie	79,2	160 740	1 785 554
Corse	7,3	34 310	242 151

Sources : Banque de France ; Insee.

Tableau 5
Les dépôts dans les régions
(en Md€)

Régions	Encours des dépôts (à la fin d'août 2018)	Encours des dépôts à vue (à la fin d'août 2018)	Encours des livrets (à la fin d'août 2018)
Île-de-France	675,2	316,4	143,5
Hauts-de-France	124,0	45,2	33,1
Grand-Est	150,2	49,7	38,0
Bourgogne-France-Comté	70,6	23,6	17,9
Auvergne- Rhône-Alpes	228,2	86,9	58,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135,3	59,3	34,9
Occitanie	144,0	54,7	36,8
Centre-Val de Loire	67,3	22,8	17,6
Nouvelle-Aquitaine	153,5	58,2	38,5
Pays de la Loire	99,1	31,2	26,3
Bretagne	94,1	31,0	23,3
Normandie	75,2	26,0	19,6
Corse	8,3	4,7	1,6

Source : Banque de France.

Enfin les banques françaises maintiennent leur présence sur le marché du financement des collectivités locales, bien que les contraintes réglementaires en matière de ratios de liquidité rendent plus difficiles les financements à long terme nécessaires pour les collectivités publiques, en l'absence de tout dépôt de leur part. À ce titre, leur modèle de banque universelle, allié à des compétences reconnues, fait des banques françaises des acteurs majeurs de la banque de financement et d'investissement (BFI), particulièrement en Europe continentale. Leurs BFI peuvent ainsi accompagner les collectivités à la recherche de financements sur les marchés, notamment destinés aux investissements dans de nouvelles infrastructures (routières ou ferroviaires particulièrement), des structures d'enseignement (collèges, lycées) ou encore de grands projets (énergies renouvelables, etc.). Elles donnent ainsi accès aux collectivités et à leurs composantes à une panoplie complète de produits et d'accompagnements : émissions obligataires, *green bonds*, etc.

*Les banques : acteurs du financement
en fonds propres en région*

Les levées de capitaux par les banques françaises pour les entreprises s'élèvent à 1 382 M€ en 2017²⁰. Les banques, pour des raisons prudentielles, ont des marges de manœuvre très réduites. Alors qu'elles doivent mobiliser 7 euros de capital pour un financement par le crédit de 100 euros, ce sont près de 30 euros de capital qui sont exigés pour un investissement au capital de cette même entreprise.

Pour autant, les banques sont les principaux distributeurs de produits d'épargne et d'investissement et leurs réseaux capillaires jouent un rôle pivot dans la diffusion de produits d'épargne populaires comme dans celle de produits patrimoniaux plus risqués et directement investis dans les fonds propres des entreprises. Les groupes de bancassurance portent ainsi 64 % des encours totaux d'assurance-vie, dont la collecte nette s'établit à 7,2 Md€ en 2017. Les banques proposent une gamme large de produits orientés vers le financement des entreprises, particulièrement des PME et des ETI (entreprises de taille intermédiaire). Elles ont favorisé le développement des PEA, PEA-PME, CTO (comptes titres ordinaires), FIP (fonds d'investissement de proximité) et FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation), de l'épargne salariale, du non-coté et des produits structurés (EMTN) à impact positif sur le financement de l'économie et l'évolution du taux d'unités de compte sur la collecte en assurance-vie de 29 % à la fin de septembre 2018, ce qui représente un triplement en quatre ans (10 % en 2013)²¹. Les banques sont aussi partenaires de fonds d'investissement régionaux, aux côtés de collectivités et d'autres grandes entreprises.

LES BANQUES FRANÇAISES : DES ACTEURS DE L'INSERTION ET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DANS LES TERRITOIRES

Les banques françaises : acteurs du microcrédit dans les territoires

De nombreuses banques distribuent directement des microcrédits personnels ou professionnels, favorisant ainsi l'insertion vers l'emploi ou la formation de personnes éloignées du monde du travail. D'autres refinancent des microcrédits ou collaborent avec les acteurs du crédit. Dans chaque département, on trouve ainsi un dispositif de microcrédit personnel accompagné dans lequel travaillent conjointement un établissement bancaire et une structure d'accompagnement (collectivité, association, etc.). L'encours total des microcrédits personnels s'élève à 0,2 Md€ à la fin de 2017, en progression de 18,7 % sur un an, selon l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

Le microcrédit professionnel associe financement et accompagnement indispensables pour faire naître un projet et augmenter ses chances de réussite. Les banques mettent aussi à la disposition des structures de microfinance des lignes de crédit pour financer les prêts accordés et les soutenir dans leur fonctionnement sur le terrain (création d'antennes au plus près dans les quartiers, etc.). Selon l'Observatoire de l'inclusion bancaire, l'encours total des microcrédits professionnels a atteint 1,2 Md€ à la fin de 2017, soit +5,8 % sur un an. Ils sont à 60 % utilisés comme une aide à la création d'entreprise. L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) est soutenue par de nombreuses banques partenaires pour ses actions de microcrédit vers les entrepreneurs et la création d'emplois. Grâce à ses partenaires publics et privés, l'Adie a accordé en près de trente ans 160 000 microcrédits partout en France, soit 1 000 entreprises financées et plus de 200 emplois créés par semaine et un taux d'insertion de 84 %.

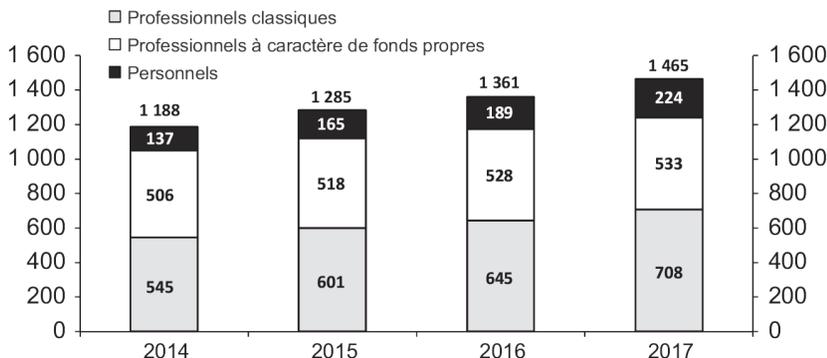
À titre d'illustration, l'entité régionale d'un établissement bancaire a permis, par son activité de microcrédit, de créer ou sauvegarder plus de 120 emplois sur son territoire. En accordant plus de 1 M€ d'aides à des familles en situation de fragilité, une autre banque a, quant à elle, créé ou préservé ainsi plus de 600 emplois sur le territoire national.

S'engager pour l'insertion de tous

En matière d'insertion, la première mission des banques est de proposer des produits et des services bancaires adaptés à tous les publics : particuliers et entreprises. La France peut être fière dans ce domaine avec un taux de bancarisation de 99 %²² et un ensemble étendu de dispositifs visant à favoriser l'inclusion bancaire, que ce soit en termes d'accès aux services bancaires ou de transparence des tarifs,

des dispositifs qui ont inspiré l'Union européenne dans sa législation sur l'accès aux comptes de paiement.

Graphique 5
Encours des microcrédits accompagnés
(en M€)



Source : Banque de France.

Mais l'engagement sociétal des banques, en tant qu'entreprises, s'étend au-delà à l'inclusion sociale et professionnelle de tous, et en particulier des jeunes.

En effet, de nombreux jeunes en France, et principalement ceux résidant dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, peuvent rencontrer de multiples freins dans leur insertion dans l'emploi et/ou dans leurs démarches d'entrepreneurs. Ces obstacles de nature très diverse risquent de les maintenir en marge du marché du travail. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 jeune sur 6 est décrocheur et 500 000 jeunes sont sans activité, ni perspective, soit plus de 50 % des jeunes des quartiers²³.

En plus de constituer une injustice sur le plan social, cette exclusion est aussi une perte sur le plan économique. Ces jeunes sont en effet des talents indispensables pour la société et les entreprises. Un pays est avant tout riche de ses ressources humaines et se priver d'une partie de sa jeunesse, c'est se passer d'un vrai levier de réussite.

Pour ces raisons, les banques ont développé des politiques engagées, notamment en matière de formation, d'aide à l'emploi ou encore d'accompagnement à la création d'entreprise, et se mobilisent fortement en faveur de l'égalité des chances et de la diversité en entreprise. La capillarité de leurs réseaux permet aux banques d'être au plus près des populations et des publics en difficulté.

À titre d'illustration, les banques sont engagées dans différents dispositifs d'accompagnement scolaire des élèves issus des quartiers. Elles

facilitent la découverte du monde professionnel, avec des possibilités de stages ou de jobs d'été, et l'accès aux études supérieures, par des temps dédiés et des stages de préparation aux concours.

En privilégiant des approches pragmatiques, entre autres par des partenariats avec des structures d'accompagnement institutionnelles ou associatives, les banques contribuent efficacement à apporter des réponses appropriées et pérennes aux problèmes socioéconomiques que rencontre une partie de la population, en particulier dans les quartiers prioritaires.

Les banques incitent aussi fortement leurs collaborateurs à s'engager. Ces derniers, en contact quotidien avec les clients, sont en effet très investis dans la mise en œuvre des projets de leur entreprise, que ce soit dans l'exercice de leur métier bancaire, en mécénat de compétences ou encore par du bénévolat. Ils sont parties prenantes de ces projets et l'une des clés de leur succès.

Cette mobilisation des banques, à titre collectif ou individuel, est forte et elle se renforce avec de nouvelles initiatives, annoncées lors de la réunion des grandes entreprises à l'Élysée en juillet 2018, en particulier sur l'accueil des collégiens en stage et sur l'apprentissage. Plusieurs banques développent des travaux avec les missions locales pour offrir des stages ou faciliter l'orientation des jeunes vers la formation aux métiers bancaires.

164

Les banques françaises déploient l'éducation financière dans les territoires

Les banques françaises sont fortement engagées dans l'éducation financière. La FBF et sa centaine de comités régionaux et locaux mènent sur le terrain de multiples actions de sensibilisation.

En 2018, près de 14 000 élèves (+160 % sur un an) et plus de 560 classes partout en France ont été sensibilisés à la gestion d'un budget et à l'utilisation des moyens de paiement. Au total, depuis le lancement de l'opération en 2015, plus de 24 000 élèves ont participé à « J'invite un banquier dans ma classe ».

Près de 500 banquiers invités, délégués par les comités des banques FBF et les banques elles-mêmes, interviennent, au nom de la profession bancaire dans plus de 80 départements pour répondre aux questions des jeunes écoliers. Cette opération d'éducation financière est la seule en France à bénéficier d'une mesure d'impact. L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) a effectué en 2017 une évaluation avec des indicateurs de résultats (impact sur les connaissances) et de processus (impact de la préparation) auprès d'un panel représentatif de 6 écoles, 8 classes et 188 élèves²⁴.

Les résultats de cette enquête montrent une influence positive de l'opération sur la connaissance budgétaire des élèves, et ce quel que soit leur niveau en mathématiques. Juste après le jeu, ils ont une meilleure compréhension des notions de revenu, de dépense obligatoire et d'épargne. Ils affichent également des choix budgétaires plus réfléchis, consolidés avec le temps.

CONCLUSION

Grâce à un maillage complet du territoire, les banques françaises sont de véritables acteurs de proximité. Les nombreux réseaux bancaires implantés au sein d'un même territoire offrent aux clientèles, ménages et entreprises, une offre concurrentielle et constamment améliorée. Sachons conserver cet atout indispensable à la croissance et la souveraineté économique de la France et de ses territoires.

NOTES

1. Sources : BCE, *EU Structural Financial Indicators*, août 2018 ; Eurostat.
2. Source : OpinionWay, 2015.
3. Source : Groupement des cartes bancaires.
4. Source : BCE, *Payments Statistics*, septembre 2018.
5. Source : BCE, *Payments Statistics*, septembre 2018.
6. Source : Groupement des cartes bancaires.
7. Sources : Association française des banques ; Insee.
8. Source : BCE.
9. Source : Association française des banques.
10. Source : Banque de France.
11. Source : BCE.
12. Source : Banque de France.
13. Source : BCE, *Supervisory Banking Statistics*, septembre 2018.
14. Source : Banque de France.
15. Source : BCE, nouveaux crédits inférieurs à 1 M€.
16. Source : Banque de France.
17. Source : BCE.
18. Source : Banque de France.
19. Source : Banque de France.
20. Source : France Invest.
21. Source : FFA (Fédération française de l'assurance).
22. Source : Observatoire de la microfinance.
23. Source : Rapport Borloo, avril 2018.
24. Source : FBF.

BIBLIOGRAPHIE

ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) (2018a), « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2017 », *Analyses et Synthèses*, n° 89, mai.

ACPR (2018b), *Rapport annuel 2017*, mai.

BANQUE de FRANCE (2018), *Rapport annuel 2017*, mars.

ESSELINK H. et HERNÁNDEZ L. (2017), *The Use of Cash by Households in the Euro Area*, BCE, novembre.

FARAH E. et DE FONTAINE VIVE P. (2017), *Vers une Europe bancaire plus intégrée*, Oliver Wyman.

MC KINSEY & COMPANY (2018), « New Rules for an Old Game: Banks in the Changing World of Financial Intermediation », *Global Banking Annual Review*.

OHANNESSIAN V. et WAXIN T. (sous la direction de) (2017), *Repères d'économie bancaire : les nouveaux défis du financement de l'économie*, RB Édition.